

En mars... ça repart !**Edito**

En route vers le pôle public d'archéologie. C'est le vœu de la ministre. Elle l'a dit, l'a écrit, l'a promis. Bon, évidemment, on se souvient qu'elle s'était engagée à faire un bilan scientifique, économique et social de la loi de 2003... Alors quand une ministre n'est pas capable de tenir une simple promesse de fournir un bilan sincère, on a une vague idée de la valeur de ses engagements sur un projet qu'il faudra porter devant le gouvernement et le parlement.

C'est pas moi, c'est l'Europe !

De plus ce pôle public commence déjà très très mal puisque, nous dit-on, il est trop risqué de revenir sur le principe de l'archéologie lucrative et concurrentielle car on se heurterait aux directives européennes. D'un point de vue juridique, l'argument pourrait être audible, mais c'est quand même assez gonflé de nous resservir le coup de l'Europe sans même avoir la décence de regarder honteusement ses pompes. Quand les représentants de la majorité gouvernementale nous parlent de l'Europe, il ne faudrait pas qu'ils oublient qu'il s'agit de LEUR EUROPE. Celle qu'ils ont voulue, qu'ils ont construite, sans nous et contre nous.

En principe, quand ce sont les crimes d'hier qui sont les alibis d'aujourd'hui, les coupables essaient au moins de faire profil bas.

Situation d'urgence : faire le 18 !

Pendant ce temps en archéologie préventive... une crise majeure pointe le bout de son nez. Une crise qui tout comme le bilan que Filippetti nous a sabordé s'annonce économique, sociale et scientifique (lire page 3). Il est urgent de réagir !

**Pour le service public de l'archéologie, TOUS EN MANIF LE 18
MARS à METZ, NANTES ET MARSEILLE !**

Actualité Inauguration de l'exposition Jaurès aux Archives : **La CGT-Culture interpelle le Premier ministre sur la situation du Ministère de la Culture**

Mardi 4 mars 2014, vers 18 heures, une vingtaine de militants de la CGT-Culture, représentant les nombreux secteurs du Ministère se sont « invités » à l'inauguration de l'exposition « Jaurès » aux Archives nationales. Les enfants de Jaurès ont interpellé le Premier ministre sur la situation déplorable du Ministère.

La discussion avec le Premier ministre a porté sur toutes les questions d'actualité :

- ▶ *la baisse de cinquante milliards de dépenses publiques, les conséquences sur les crédits du Ministère et des établissements publics et le développement des ressources propres pas toujours très propres... ;*
- ▶ *la fragilité du Ministère après le rabotage de la RGPP, « un ministère saigné à blanc » ; et l'absence cruelle de visibilité des politiques culturelles du Ministère ;*
- ▶ *l'état désastreux des carrières des personnels et de leurs rémunérations ;*
- ▶ *les retards pris en matière de titularisation dans le cadre de la loi Sauvadet ;*
- ▶ *l'organisation déficiente des concours faute de moyens ;*
- ▶ *l'augmentation des droits d'entrée dans les musées et des droits d'inscription dans les écoles ;*
- ▶ *la question de la cohérence des politiques publiques culturelles sur l'ensemble du territoire et le dépeçage des DRAC avec la dernière loi de décentralisation ;*
- ▶ *le devenir des Archives nationales sur les trois sites franciliens ;*
- ▶ *la politique immobilière de l'Etat et ses conséquences sur les DRAC, les logements de fonction et les conditions de travail des personnels ;*
- ▶ *les mobilisations des personnels en cours dans le secteur du service public de l'archéologie préventive et des DRAC ;*
- ▶ *le devenir du Ministère dans le cadre d'un gouvernement resserré ...*

Suite à la discussion, ils ont demandé et obtenu que l'intersyndicale du Ministère soit reçue en urgence à Matignon sur la situation du Ministère de la Culture et de la Communication.

Suite à l'annonce par le Président de la République de la baisse de cinquante milliards de dépenses publiques, la CGT-Culture a exposé au Premier ministre les plus grandes difficultés de notre Ministère. Elle a demandé que cesse toute suppression de crédits supplémentaires et d'emplois dans les prochaines années au risque de voir le ministère perdre sa raison d'exister et que l'Etat ne soit plus en mesure de concevoir, d'impulser et de mettre en oeuvre les politiques publiques culturelles sur l'ensemble du territoire. Il a été rappelé que le passage de la RGPP avait amené Aurélie Filippetti à dire que « le ministère avait été saigné à blanc ». A cela, vient s'ajouter la très grande pauvreté du discours du Président de la République en matière de Culture : l'ensemble du positionnement de François Hollande sur ces questions confine à l'abandon de toute place de l'Etat en matière de Culture. Ceci est vivement ressenti par les personnels et leur attente dans ce domaine est très grande.

Il a été rappelé que ces dernières années les diminutions de crédits ont été douloureuses pour les services et les usagers. La baisse de 20 % de

crédits de subventions aux établissements patrimoniaux et de 10 % à ceux du spectacle vivant dans les deux dernières années a des conséquences sur les politiques publiques culturelles et leur financement. L'augmentation non seulement du droit d'entrée dans les musées mais aussi des droits d'inscription dans toutes les écoles du ministère allant de 20 % à 70 % entre 2008 et 2013 est clairement à l'opposé de toute politique de démocratisation culturelle. Devant une telle situation, il a été signalé que les établissements publics recourent à des ressources dites propres mais qui ne le sont pas toujours d'un point de vue fiscal...

La délégation a fortement insisté sur les très mauvaises carrières de tous les agents du Ministère de la culture. Rien n'y a échappé : gel du point d'indice, perte mensuelle de pouvoir d'achat, taux de promotion, régime indemnitaire, organisation des concours, titularisation Sauvadet, mobilité, précarité, etc... et qu'en définitive la situation devenait intenable pour tous les agents du Ministère. Le Premier ministre a mis en avant la refonte de la grille salariale des catégories C ; nouvelle

grille qui ne compense en rien les pertes de pouvoir d'achat, a-t-on rappelé !

Sur la décentralisation, il a été rappelé que les personnels du Ministère, et notamment ceux des directions régionales des affaires culturelles fortement mobilisés sur ces questions, étaient très inquiets de voir que la cohérence des politiques du ministère sur l'ensemble du territoire étaient mises en péril en raison de la possibilité de délégations de compétences à la carte. Le Premier ministre a rappelé la place des collectivités dans le champ des politiques publiques culturelles, le rôle que cela pouvait avoir dans la cadre de l'attractivité d'un territoire mais que l'Etat avait besoin des DRAC et que le gouvernement n'avait nullement l'intention de s'en séparer !

Il lui a été demandé, puisque la culture deviendrait une compétence partagée, d'inscrire dans le futur projet de loi un dispositif permettant à l'Etat de construire avec les collectivités territoriales les politiques publiques culturelles.

(lire la suite page 3)

Suite à une question, le Premier ministre a rappelé qu'il n'était pas question de décentraliser l'abbaye du Mont-Saint-Michel du CMN à la Collectivité.

Sur le devenir des Archives nationales sur les trois sites franciliens et après l'abandon du projet de la maison de l'histoire de France, la question du devenir du site parisien des Francs Bourgeois notamment a été posée au Premier ministre, faute de réponse du cabinet de la Ministre de la Culture.

Suite à la forte mobilisation des personnels du service public de l'archéologie préventive en novembre

2013, il a été souligné l'absence d'avancées significatives dans les négociations avec le Cabinet de la Ministre de la Culture.

Sur l'épineuse question de la politique immobilière de l'Etat, il a été rappelé que près de soixante services territoriaux de l'architecture et du patrimoine avaient déménagé ces dernières années dans l'unique souci de supprimer des mètres carrés et sans considération des conditions de travail des personnels, de l'accueil des usagers ni des deniers publics. Enfin, il a été demandé que la question des logements de fonction au Ministère

de la Culture soit réexaminée en tenant compte des particularités du Ministère.

Enfin, dans l'hypothèse d'un gouvernement resserré, le Premier ministre a tenu à affirmer très joyeusement, que le ministère de la Culture aura toute la place d'un ministère de plein exercice !

Après une vingtaine de minutes de débats, la CGT-Culture a demandé et obtenu que l'intersyndicale du Ministère soit reçu à Matignon en urgence sur la situation du Ministère de la Culture.

Communiqué de la CGT-Culture du 5 mars 2014.

Archéologie préventive : la crise c'est maintenant !

Tous en Manif le 18 mars 2014 à Metz, Nantes et Marseille !

Le système concurrentiel mis en place par la loi de 2003 est en train de tuer l'archéologie préventive et son service public. De mois en mois la situation empire et Aurélie Filippetti refuse d'admettre qu'en confirmant la marchandisation de l'archéologie préventive, elle signe l'arrêt de mort de toute une discipline. Le prix ne peut plus être le seul et principal critère d'attribution d'une fouille, il faut sortir de la spirale infernale du moins-disant financier et du dumping social et scientifique. Le toilettage de la loi envisagé par la ministre ne pourra garantir dans les faits la pérennité du dispositif d'archéologie préventive.

Le traitement réservé aux services déconcentrés du ministère de la Culture (DRAC) par le biais de la loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (loi MAPAM) n'est pas sans soulever de fortes inquiétudes et démontre une fois encore le désintérêt du gouvernement Ayrault pour les DRAC. Leur dépeçage orchestré par cette loi, n'augure rien de bon pour le ministère. Les services régionaux de l'archéologie, premier maillon du dispositif d'archéologie préventive, sont au bord de l'asphyxie. La promesse d'ouvrir 25 postes dans les SRA en 2015, pour pallier les départs en retraite, est loin du renforcement exigé par la situation et réclamé par

toute la communauté archéologique. Sur le terrain des opérations d'archéologie préventive, tout s'accélère et pas dans le bon sens... L'absence de rentrée de la redevance d'archéologie préventive met financièrement en difficulté les services publics en charge des opérations de diagnostics archéologiques. En ce qui concerne les fouilles, l'Inrap et les services de collectivités, et même certaines entreprises privées se retrouvent en difficulté du fait d'une concurrence commerciale de plus en plus agressive. Le budget prévisionnel de l'Inrap affiche une forte baisse des opérations de fouilles et certains services de collectivités se retrouvent sous l'offensive

d'entreprises privées qui viennent prendre des opérations sur leur territoire d'intervention. Les masques tombent !! Les répercussions sont majeures sur la qualité scientifique des travaux, sur les conditions de travail et sur la santé des personnels.

Ce système ne peut perdurer en l'état, une crise majeure se profile à brève échéance. Elle compromet la pérennité de l'Inrap, mais aussi celle de certains services de Collectivités, et c'est bien l'ensemble du dispositif d'archéologie préventive qui est remis en cause. Cela concerne tous les archéologues de France qu'ils soient publics ou privés !!

(lire la suite p.4)



Aujourd'hui, Aurélie Filippetti et son ministère se refusent à regarder la vérité en face. Après la manifestation du 19 novembre dernier, la pétition « Pour en finir avec la concurrence commerciale » qui a recueilli 1700 signatures (physiques) d'archéologues, nous n'avons pas d'autres choix que de continuer et d'amplifier la mobilisation car demain, c'est toute la discipline qui va s'effondrer.

Communiqué de l'intersyndicale archéologie (CGT/SUD/FSU/CNT) du 4 mars 2014.

Marchandisation de l'archéologie : Aillagon coupable ! / Filippetti complice ?...

Heures et lieux de rendez-vous des 3 manifestations nationales d'archéologues du 18 mars 2014 :

- ▶ **Metz** : 13h30 place Saint-Louis
- ▶ **Nantes** : 13h30 place du Bouffay
- ▶ **Marseille** : 10h jardin des vestiges, 9 rue Henri Barbusse

Le Droit des agents

Politique immobilière à l'Inrap : dans ta (sur)face !!

Politique immobilière en CHSCT Central : les ISST donnent raison aux représentants du personnels sur la norme NFX 35-102

En tant qu'opérateur public, l'institut doit soumettre à ses tutelles un Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière en vue de réduire ses dépenses immobilières (AS aout 2013).

Considérant que le nouveau « document de cadrage pour la conception spatiale des implantations » intégré au SPSI déterminait des conditions de travail régressives et que l'application d'un ratio d'occupation n'ayant d'autre fonction que de réduire les espaces de travail (Surface Utile Nette) était préjudiciable au bien être et aux missions des personnels, les représentants SGPA CGT-Culture avaient saisi les Inspecteurs Santé Sécurité au Travail. Les ISST ont fait droit à leur demande et recommandent à l'institut de « s'appuyer ... sur la norme NFX 35-102 pour la conception des espaces de travail ». Le document de cadrage a été amendé de la référence à cette norme. Il permet désormais aux agents et représentants du personnel associés à la conception de leurs implantations d'exiger des postes de travail plus spacieux (10 m²) que ceux prévus dans la première version du nouveau document de cadrage (7m²!).

Certains contribuent à la réduction des dépenses d'autres pas !

Les représentants du personnels se sont félicités que les ratios d'occupation drastiques de l'état aient été ignorés au profit des administratifs de la future dir GSO (tout comme dans la future dir CIF), mais se sont étonnés de l'application inflexible de ces ratios au détriment des archéologues au sein du même projet ... Ils ont donc soumis leur approbation du dossier de Bègles à la reprise des discussions en vue de répartir plus équitablement la pénurie d'espace entre direction administrative et centre de recherches archéologiques... En GSO, la discussion est donc réouverte !

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture		mars 2014		
Nom :	Prénom :	
Adresse : Région :			
Tel :	Email :	INRAP	SRA	Autre :
A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr				
Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : http://www.cgt-culture.fr				